

## EXTRAIT CM DU 31-07-2014

### 4. Réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière.

Mme POTIN.- La Commune d'Oloron Sainte-Marie a été sollicitée par la société GC Conseil, basée à Alès, pour la réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un ou plusieurs dossiers de demande d'autorisation d'exploitation de carrière sur des terrains privés communaux.

Quatre zones seraient concernées par ces études.

Les études consistent en :

- Des relevés topographiques des parcelles.
- La réalisation d'une étude d'impact.
- La réalisation d'une enquête publique avec la nomination d'un commissaire-enquêteur pour entendre les riverains.
- L'étude financière en demandant aux services de France Domaines d'évaluer la valeur vénale de chaque zone.

À la suite de ces études dont le coût sera supporté par GC Conseil, il sera fait un compte rendu en Conseil municipal pour une éventuelle validation du projet.

Par la suite, dans la mesure où un arrêté préfectoral autorise l'exploitation des carrières, votre assemblée sera invitée à autoriser Monsieur le Maire à vendre au prix des Domaines les parcelles à GC Conseil. À l'issue de la période d'exploitation de la carrière, la société s'engage à rétrocéder à l'euro symbolique l'ensemble des parcelles après remises en état.

Votre assemblée est invitée à :

- APPROUVER le présent rapport.
- AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des interventions sur ce dossier ?

M. UTHURRY.- Oui, deux mots pour dire que la Ville avait été précédemment sollicitée dans ce domaine-là en raison d'un gisement important de pierres particulières qui s'appellent des « lavasses », je crois, destinées à faire des pavages, non seulement à Oloron Sainte-Marie, mais également dans les communes adjacentes, c'était plutôt à l'est d'Oloron Sainte-Marie. J'imagine que ce sont les mêmes zones qui sont répertoriées.

M. LE MAIRE.- C'est le même dossier que le vôtre. Nous avons travaillé sur le document qui vous avait été présenté à l'époque.

M. UTHURRY.- Pour la clarté des débats, je réitère les demandes qui nous avaient été faites en leur temps sur la nécessité d'adjoindre des cartes pour que nous sachions où on est et pour que nous puissions également croiser ces cartes avec des zones qui sont ou des zones Natura ou des zones humides. À l'époque, nous n'avions pas donné suite à ce dossier-là pour des raisons d'imprécisions et particulièrement sur l'impact environnemental de ce type d'exploitation.

Ce sont des sujets sensibles et c'est précisément d'ailleurs ce que l'étude de GC Conseil souhaite réaliser éventuellement pour obtenir la validation de ce projet. J'ai bien compris que la Commune, au-delà de l'acquisition du terrain au prix des Domaines, pouvait retirer un certain nombre de bénéfices de cette exploitation, notamment dans la construction d'ouvrages destinés à protéger nos forêts des incendies et destinés à prévenir les crues de nos rivières et d'autres choses peut-être. Il ne s'agit pas aujourd'hui, nous l'avons bien compris, de voter l'autorisation de vente au prix des Domaines, car cette autorisation ne sera délivrable que lorsque le Préfet aura consenti l'autorisation d'exploitation.

Néanmoins, les termes de cette délibération, à mes yeux, naturellement visent à conforter la société

dans sa démarche, mais pourraient engager prématurément la collectivité, ce que nous ne souhaitons pas.

À ce propos, je vous demande si les maires des autres communes concernées - car ils sont relativement nombreux - ont été contactés pour éventuellement opérer une démarche commune avec eux et, sans verser dans le protectionnisme, je me demande par ailleurs, et je vous demande, si les entreprises locales qui sont spécialisées, les carriers locaux ont été informés et contactés.

C'est une question économique que la Communauté de Communes a toutes compétences d'ailleurs à porter avec vous et elle doit se sentir concernée.

Il me semblerait, par ailleurs, utile avant toute étude de confier à des personnes qui en ont l'habitude, soit à la Région, soit au Département ou dans les Communautés de Communes, cette question pour qu'ils l'analysent tout simplement.

Vous comprendrez sans doute notre attitude, car même si comparaison n'est pas raison, vous vous êtes vous-même exprimé sur le sujet d'une carrière voisine qui n'est pas de la même nature pour manifester toute votre hostilité et votre opposition à la mise en œuvre de ce projet.

Voilà la raison pour laquelle - je ne parle pas de cette dernière - compte tenu de l'état d'imprécision de la délibération, nous nous abstiendrons sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Quelques éléments, quelques précisions toutefois. Vous l'avez souligné vous-même, il s'agit simplement de réaliser une étude d'impact. Vous aurez observé qu'elle ne nous coûte rien, puisqu'elle est réalisée gratuitement, en tout cas pour nous, et qu'elle porte justement sur les risques...

M. UTHURRY.- Elle n'est pas réalisée gratuitement pour nous, elle est réalisée gratuitement pour nous et par la société qui va exploiter, ce qui est la moindre des choses.

M. LE MAIRE.-... par la société qui pourrait exploiter. Je veux dire par là que nous n'engageons pas un centime des finances communales.

Deuxièmement, cette étude a pour objet de répondre justement aux interrogations qui sont les vôtres et qui sont légitimes, aux inquiétudes que vous pouvez avoir à la fois parce qu'elle nous permet de travailler sur la faune, la flore, l'hydrogéologie, les accès routiers, l'intégration routière, comme on l'a dit, en même temps qu'elle répond - et ce sont les avantages qui nous sont avancés - à différents éléments techniques sur les ouvrages d'art. Vous en avez parlé vous-même.

Un autre élément n'est pas négligeable : une telle carrière permet aussi à la Commune de bénéficier de droits de forage qui sont d'un coût relativement important, ce sont des recettes relativement importantes pour la Commune, puisqu'ils sont liés au volume de l'extraction.

Alors, vous me demandez si les autres communes ont été contactées. Je n'en sais rien. Nous, nous n'avons été contactés que pour la Commune d'Oloron Sainte-Marie. On ne nous a parlé - et nous avons les cartes - que de sites qui sont sur la Commune d'Oloron Sainte-Marie, que je compte bien aller visiter prochainement pour bien visualiser où ils sont et voir leur impact.

J'ai à peu près les mêmes interrogations que vous sur cette affaire, donc, je ne peux pas vous répondre si les autres communes ont été contactées ou pas. Mais, à ma connaissance, ils ne travaillent que sur celle d'Oloron Sainte-Marie, c'est ce qui nous a été dit.

Deuxièmement, avons-nous contacté les autres carriers ? Non pas encore, car nous contacterons les autres carriers quand nous saurons la nature exacte des matériaux qui seront extraits et que nous pourrons voir et discuter avec eux pour savoir s'ils sont en concurrence ou pas avec ce qui est extrait dans d'autres carrières. Pour l'instant, nous ne l'avons pas fait, mais nous pouvons le faire. En revanche, je peux vous indiquer que le 16 septembre, nous demanderons à Monsieur COSTANZO de venir ici en séance plénière pour vous présenter à la fois le métier de manière plus

précise et les cartes, pour que nous voyions ensemble la situation exacte et les sites que M. COSTANZO souhaiterait pouvoir exploiter.

Voilà ce que je peux vous dire à ce jour. Pour l'instant, la délibération ne nous engage en rien, simplement, elle nous permettra éventuellement de bénéficier d'une expertise sur ces terrains-là. Et ce n'est que lorsque la conclusion sera remise, que nous pourrons avoir un vrai débat économique, écologique, environnemental et social sur cette opération-là et y compris sur les emplois susceptibles d'être créés et sur les avantages que la collectivité peut ou pas retirer de ce projet.

M. UTHURRY.- Je maintiens l'idée que dans un Conseil municipal où on va proposer un périmètre de transport urbain qui va cristalliser les entreprises locales, il serait judicieux d'informer les carriers locaux...

M. LE MAIRE.- Nous allons le faire dans la semaine qui vient...

M. UTHURRY.- Ils vont apprendre par la presse...

M. LE MAIRE.- Non, je leur en ai parlé, mais je ne les ai pas reçus. J'ai même déjeuné avec l'entreprise Laborde, si vous voulez tout savoir. Ce n'est pas un dossier qui est un dossier secret ou caché. Nous en avons abondamment parlé mais, encore une fois, ce type de discussion ne peut être fructueux que si nous avons des choses précises à dire. Aujourd'hui, nous n'avons rien de précis, sinon la volonté de quelqu'un d'exploiter des carrières avec des matériaux dont nous ignorons la nature, tant que l'étude n'aura pas été jusqu'au bout et avec une quantité d'extraction qui est aujourd'hui totalement inconnue et des avantages pour la collectivité qui le sont aussi. Il faut mener l'étude et c'est au terme de cette étude-là qu'aura lieu le vrai débat politique, pour savoir si nous faisons ou pas. Et là, nous verrons si les communes autour sont impactées et nous verrons les entreprises avec des éléments précis.

M. UTHURRY.- Ce sont des sujets qui, naturellement, sont compliqués, des enquêtes d'utilité publique doivent être menées, nous connaissons tout cela. Je maintiens aussi, au nom de la cohésion territoriale, plusieurs communes de la Communauté de Communes étant concernées et d'autres communes des communautés de communes voisines, qu'il me semble important que la Communauté de Communes qui a, je le rappelle, la compétence économique qu'elle partage avec d'autres, soit dans le coup pour cette affaire-là qui concerne l'ensemble du territoire.

M. LE MAIRE.- Vous direz cela en Communauté de Communes. Je mets le rapport aux voix. Nous n'allons pas faire ici le débat de la Communauté de Communes ; en revanche, que la Communauté de Communes ait à en discuter, certainement.

M. UTHURRY.- La Ville d'Oloron fait toujours partie de la Communauté de Communes, elle représente la moitié de la population...

M. LE MAIRE.- Il me semble que, en tant que premier adjoint et premier vice-président, vous nous représentez aussi, et je ne doute pas un seul instant que vous défendrez les dossiers de la Ville d'Oloron Sainte-Marie

M. UTHURRY.- Du mieux que je peux, exactement comme j'en ai défendu d'autres pour la Commune il y a 4 ou 5 jours avant qu'une réunion ait lieu ici même.

M. LE MAIRE.- Je vous en remercie car la réunion s'est très bien passée. Nous allons en parler tout à l'heure.

M. UTHURRY.- Nous vous avons envoyé un interlocuteur de qualité.

M. LE MAIRE.- Oui, c'est vrai et fort sympathique.

Qui est contre ? Pas de voix contre. Qui s'abstient ? 8 abstentions et 25 voix pour.

La réalisation d'études nécessaires à la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'exploitation de carrière est adoptée